



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 75230

Texte de la question

M. Patrick Rimbert attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des demandeurs d'asile. Les demandeurs d'asile attendent bien souvent pendant plusieurs mois ou plusieurs années sur notre territoire avant d'accéder au statut de réfugié. Leurs conditions d'hébergement sont très souvent précaires et insalubres. Par ailleurs, ils se sont vus retirer en 1991 le droit de travailler, leur ôtant par la même occasion leurs moyens de subsistance. Sans ressources, ils n'ont pour seule alternative que celle de se tourner vers les structures caritatives ou de travailler clandestinement. Il est difficile de se satisfaire de cette situation. Un demandeur d'asile, quelle que soit la raison de sa demande, a droit au respect et à la dignité. En conséquence, il lui demande ses intentions quant à l'éventuel rétablissement du droit de travailler pour tous les demandeurs d'asile.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Rimbert](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75230

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1971